

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL

COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS QUALIFICATION

ET DISCIPLINE

PV CFRQD N° 10 DU 30/03/2023

SAISON SPORTIVE 2022/2023

ETAIENT PRESENTS : MRS HAMDY ABDENNEBI- TAMATARTAZA MOHAND

ORDRE DU JOUR

**1/ RESERVES DU CLUB OAM RECONTRE CASTEL – OAM 14EME JOURNEE NATIONALE
UNE B LE 24/03/2023 A BATNA**

2/RETRAIT COUPE D'ALGERIE S/H 2022/2023 DU CLUB OEK

**3/QUALIFICATION DU JOUEUR ETRANGER MOUSSA ALASSANE IDRISSE (NIGER) AU CLUB
NRBBA**

**4 /QUALIFICATION DU JOUEUR ETRANGER BOUREIMA MOUBAREK (NIGER) AU CLUB
NRBBA**

**5 /QUALIFICATION DU JOUEUR ETRANGER BELEMENE DZABATOU DAVE GEMAE (CONGO)
AU CLUB WAT**

DELIBERATIONS

**1/ RESERVES DU CLUB OAM RECONTRE CASTEL – OAM 14 EME JOURNEE NATIONALE
UNE B LE 24/03/2023 A BATNA**

-Vu la feuille de match du 24.03.2023

-Vu les réserves formulées par le club OAM lors du match du 24.03.2023

**A BATNA suite a la participation du joueur du CASTEL LEMOUCHI ABDELMALEK licence N°
1683 pour être nommé au sein de la DJS BATNA au niveau de l'APC de TENIET ELABED est
en même temps joueur au niveau du club CASTEL**

**-Vu les réserves formulées par le club OAM à l'encontre de l'entraîneur du CASTEL
DJEHICHE ABDELHAKIM licence N° 80 pour être entraîneur du club CASTEL et en même
temps au niveau de l'équipe nationale militaire**

-Vu la confirmation des réserves par le club OAM en date du 26.03.2023

-Vu le paiement des droits de réserve en date du 26.01.2023 par virement bancaire

-Vu que le club OAM n'a présenté aucun document officiel qui impliquent les dires du club OAM

-Vu les R/G de la FAVB article 52

LA COMMISSION DECIDE

Art 01 : réserves recevables dans la forme et irrecevables quant au fond

Art 02 : résultat de la rencontre maintenu

2/RETRAIT COUPE D'ALGERIE S/H 2022/2023 DU CLUB OEK

-Vu le retrait du club OEK de la coupe d'Algérie 2022/2023

-Vu les R/G de la FAVB articles 94-98

LA COMMISSION DECIDE

Art 01 : retrait automatique du club OEK pour la saison sportive 2023/2024

3/QUALIFICATION DU JOUEUR ETRANGER MOUSSA ALASSANE IDRISSE (NIGER) AU CLUB NRBBA

-Vu le dépôt du dossier complet du joueur ETRANGER MOUSSA ALASSANE IDRISSE par le club NRBBA le 23.03.2023 au niveau de la FAVB

-Vu transfert international ETRANGER MOUSSA ALASSANE IDRISSE a été établi entre le NIGER et L'ALGERIE PAR LA FIVB

-Vu que toutes les conditions du transfert international administratif et financier ont été effectuées dans les normes

-Vu qu'aucune réserve n'a été signalée dans l'opération du transfert

Vu l'application stricte du cahier de charge par le club NRBBA

LA COMMISSION DECIDE

Art 01 : LE JOUEUR TRANGER MOUSSA ALASSANE IDRISSE (NIGER) EST QUALIFIE AU CLUB NRBBA A PARTIR DU 24 MARS 2023

4 /QUALIFICATION DU JOUEUR ETRANGER BOUREIMA MOUBAREK (NIGER) AU CLUB NRBBA

-Vu le dépôt du dossier complet du joueur ETRANGER BOUREIMA MOUBAREK par le club NRBBA le 23.03.2023 au niveau de la FAVB

-Vu transfert international ETRANGER BOUREIMA MOUBAREK a été établi entre le NIGER et L'ALGERIE PAR LA FIVB

-Vu que toutes les conditions du transfert international administratif et financier ont été effectuées dans les normes

-Vu qu'aucune réserve n'a été signalée dans l'opération du transfert

Vu l'application stricte du cahier de charge par le club NRBBA

LA COMMISSION DECIDE

Art 01 : LE JOUEUR TRANGER BOUREIMA MOUBAREK (NIGER) EST QUALIFIE AU CLUB NRBBA A PARTIR DU 24 MARS 2023

5 /QUALIFICATION DU JOUEUR ETRANGER BELEMENE DZABATOU DAVE GEMAEL (CONGO) AU CLUB WAT

-Vu le dépôt du dossier complet du joueur ETRANGER_BELEMENE DZABATOU DAVE GEMAEL par le club WAT le 29.03.2023 au niveau de la FAVB

-Vu transfert international ETRANGER_BELEMENE DZABATOU DAVE GEMAEL a été établi entre le CONGO et L'ALGERIE PAR LA FIVB

-Vu que toutes les conditions du transfert international administratif et financier ont été effectuées dans les normes

-Vu qu'aucune réserve n'a été signalée dans l'opération du transfert

Vu l'application stricte du cahier de charge par le club WAT

LA COMMISSION DECIDE

Art 01 : LE JOUEUR TRANGER_BELEMENE DZABATOU DAVE GEMAEL (CONGO) EST QUALIFIE AU CLUB WAT A PARTIR DU 30 MARS 2023

LE PRESIDENT DE LA CFRQD

A.HAMDI